

## MAISON des HABITANTS

Compte-rendu de la réunion du jeudi 20 juin 2024

---

*Habitants : Marie-Noëlle GASSIOT, Pauline NEUWIRTH, Cédric LEROY, Josette RECALT, Sylvie CROZEL, Yannick MARTIN et Yasmine FRANJULIEN*

*Elus : Marine LEGENDRE (adjoite à la participation citoyenne) et Laurence KAHN (conseillère au logement et logement social)*

*Agent : Céline VERDON (responsable du service Vie locale)*

*Excusés : Cyril HUGOUNENQ, Aline AUGER, Carole BILLON, Gaëlle KARCHER, Catherine RAPIN, Oriane AMALRIC, Agnès POULET, Jean-Luc PETITCLERC (adjoit à l'action sociale, à la petite enfance et aux outils numériques), Isabelle MIROGLIO (élue à la culture, la vie association et évènementiel) et Pascale LE MAROIS (conseillère municipale)*

### 1- Actualités

- **Comme indiqué par mail, l'architecte retenu pour étudier la faisabilité de notre programme est INDY architectes**

Merci beaucoup à tous pour vos nombreuses remarques et apports pour le choix de l'architecte. Comme vous l'avez dit, les deux offres étaient intéressantes, avec leurs points forts chacune. Vos avis étaient bien répartis entre les deux propositions.

Techniquement, la proposition d'INDY d'inclure un bureau de contrôle technique sur la partie réglementaire et leur offre financière plus favorable a fait pencher la balance de leur côté.

Nous les avons rencontrés le 17 juin pour le lancement de leur étude : sont prévues une réunion intermédiaire courant juillet, puis une réunion de restitution lors de l'une de nos réunions, probablement le 8 octobre.

INDY va travailler sur le volet réglementaire (ERP, accessibilité, sécurité incendie) via le bureau d'étude SOCOTEC, modéliser les deux niveaux puis proposer une faisabilité avec peut-être plusieurs scénarios.

➤ **Un bureau d'étude TAKT est chargé de travailler sur le réaménagement du parc Brise des Neiges.**

Sa mission vient de démarrer. Un temps de concertation avec l'ensemble des usagers est prévu le mercredi 18 septembre de 14h à 18h sur site pour faire travailler les habitants sur le projet. Vous êtes bien sûr fortement invités à participer à ce temps de travail.

A noter qu'INDY et TAKT seront mis en relation.

➤ Nous avons bloqué la date du **mardi 19 novembre à la villa BDN pour la réunion publique de restitution.**

**A noter nos prochaines dates de réunions à la rentrée : les mardis 10 septembre et 8 octobre de 18h à 20h, à la villa Brise des Neiges.**

➤ Nous avons également évoqué que **la MDH tiendra un stand, plus globalement sur la participation, lors du Forum des associations.**

Le Forum a lieu le samedi 7 septembre entre 9h30 et 13h au gymnase Doyen Gosse. Qui pourra être présent ? Un rappel sera fait fin août.

➤ **Envoi de la demande de subvention à la CAF le 12 avril dernier**

Finalement d'un montant de **7 800 €** (et non 15 000 €) car le coût de la faisabilité du programme n'est pas finançable et une part du projet doit être financée par la commune.

⇒ Nous avons eu la confirmation que la **subvention était acceptée** par la CAF

(Proposition : Ajouter de l'animation de réunion par un prestataire extérieur dans la demande de subvention de 2025.)

⇒ **Alerte de la CAF : il semble fort probable qu'un statut SCIC ne soit pas compatible avec un EVS et donc un financement CAF.** Ils conventionnent habituellement avec soit une association soit une commune.

## 2- Gouvernance

➤ **Choisir entre le statut associatif et le mode SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ?**

Ce qui a été validé la dernière fois : Avoir une seule gouvernance pour tout le projet et la mairie doit être dans la gouvernance du projet.

⇒ Au vu de l'alerte de la CAF, valide-t-on que nous partons sur un statut associatif ?

Aucune des personnes présentes ne voit d'avantages à partir sur un fonctionnement SCIC. Le montage et le fonctionnement sont plus complexes.

Point de vigilance sur le risque de précarité du coordinateur dans le cadre associatif. Mais c'est un choix de l'association de veiller aux conditions salariales et de travail du coordinateur.

⇒ **Le choix du statut associatif est validé avec ce point de vigilance.**

➤ **Proposition par Marine d'un système de gouvernance participatif inspiré des Colibris et de l'holacracy.**

Les statuts des Colibris sont joints à ce CR.

Ainsi qu'une trame de statut d'une association avec un fonctionnement collégial.

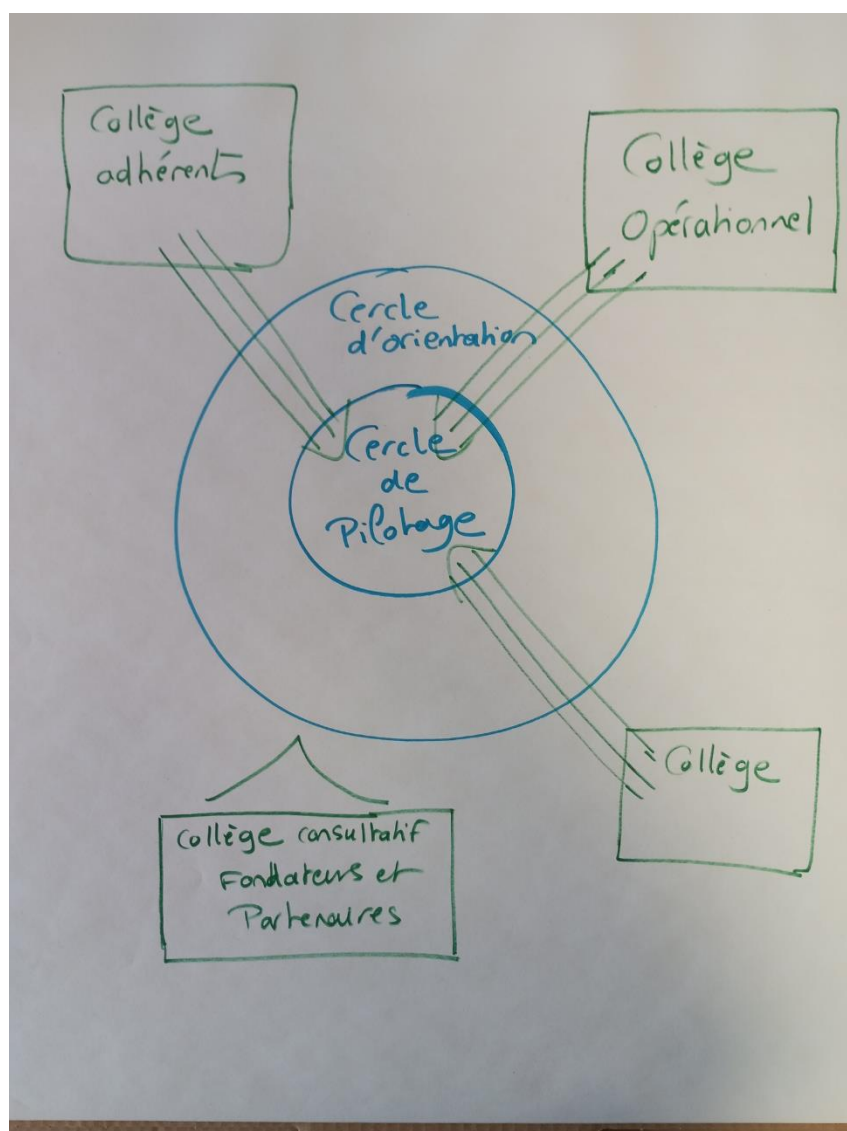
Il n'y a pas de relations hiérarchiques dans ce fonctionnement.

Fonctionnement en cercles : au centre le cercle de pilotage

Autour le cercle d'orientation

Puis plusieurs collèges

Voici le fonctionnement schématisé :



Le Cercle de pilotage : garant de la raison d'être de l'association - anime la gouvernance de façon collégiale - administre l'association – pouvoir de décision – représente l'association

Il est composé de 3 personnes issues de chaque collège sauf le collège des fondateurs et partenaires. Le(s) salarié (s) y est (sont) de droit.

Si le cercle de pilotage est composé de trop de personnes, un bureau peut être désigné à l'intérieur. Les personnes issues de chaque collège et composant le cercle de pilotage peuvent être soit élues soit tirées au sort parmi les volontaires.

Cercle d'orientation = cercle de débat des grandes orientations stratégiques de l'association, des modifications de la raison d'être de l'association et des statuts – est composé d'un pourcentage de chaque collège (ou tous ?)

Est +/- l'équivalent de l'assemblée générale

Les collèges sont à définir :

- Collège consultatif = il est composé des fondateurs et partenaires dont la mairie, la CAF, d'autres associations ... personnes physique ou morale – ne sont pas décisionnaires mais sont invités lors des réunions du cercle d'orientation
- Collège opérationnel : représentant des usages de la MDH ?
- Collège des adhérents « passifs »
- Collège communication / administration
- ...

Une personne peut faire partie de plusieurs collèges mais ne sera représentante que pour un collège dans le cercle de pilotage.

⇒ L'idée de ce travail est de proposer une trame aux membres de la future association, pour insuffler l'état d'esprit du fonctionnement.

### Suites

La dernière réunion avant la pause estivale a lieu le **mardi 2 juillet, de 18h à 20h, et à la villa Brise des Neiges.**

Objectif : Poursuivre le travail sur la gouvernance participative, définir la composition et les rôles des cercles et collèges

**Proposition d'un repas partagé : chacun amène à boire ou à manger**

**Merci à tous de votre participation !**